

Votre VAE étape par étape au :

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
Universités

1^{ère} phase ACCUEIL ET INFORMATION

VOUS

VOTRE INTERLOCUTEUR
BUREAU REVA

Vous souhaitez vous inscrire par la voie de la VAE à un diplôme délivré par les universités de Bretagne.

Dans un premier temps, vous pouvez vous adresser au :

➔ Bureau Reva d'une des 4 universités de Bretagne⁽¹⁾.
Vous trouverez également les coordonnées sur le site :
<http://www.univ-bretagne.fr/index.jsp>

Si vous souhaitez des informations sur la VAE et/ou si vous avez ciblé le diplôme que vous souhaitez faire valider, prenez contact avec le bureau Reva de l'université concernée afin d'obtenir les documents nécessaires à la constitution de votre dossier VAE.

➔ Le conseiller vous remettra une fiche projet.

Vous pouvez participer à une information collective (UBO et UBS) ou demander un entretien (Universités de Rennes 1 et UHB - Rennes 2).

2^{ème} phase DEMANDE DE RECEVABILITÉ

VOUS

VOTRE INTERLOCUTEUR
BUREAU REVA

Vous envoyez votre demande (fiche projet) pouvant être accompagnée d'un CV détaillé et d'une lettre de motivation) au :

➔ Bureau Reva de l'université sollicitée. A réception, le bureau Reva, en collaboration avec un référent pédagogique, examine la recevabilité de votre demande et la faisabilité de votre projet. L'université sollicitée envoie la décision de recevabilité et de faisabilité par courrier ou vous la communique lors d'un entretien avec un conseiller.

Si votre demande est recevable, vous passez à l'élaboration du dossier de VAE.

➔ L'université concernée vous présente le dossier VAE et les modalités de l'accompagnement.

3^{ème} phase ACCOMPAGNEMENT

VOUS

VOTRE INTERLOCUTEUR
ACCOMPAGNATEUR VAE

Vous pouvez être accompagné pour constituer le dossier de validation (accompagnement facultatif).

➔ L'accompagnateur s'entretient plusieurs fois avec vous afin de vous guider dans le choix et l'analyse de votre expérience pour construire votre dossier de validation.

La liste des organismes signataires de la charte de l'accompagnement VAE en région Bretagne est disponible sur le site : www.bretagne.123vae.com, rubrique "VAE".

4^{ème} phase VALIDATION

VOUS

VOTRE INTERLOCUTEUR
BUREAU REVA

Vous adressez le dossier de validation complet et vous vous inscrivez à l'université.

➔ Bureau Reva de l'université concernée.

L'entretien avec le jury est obligatoire.

➔ **JURY**
Le jury évalue les compétences acquises et s'il y a lieu, celles manquantes. Dans ce dernier cas, le jury prescrit ce qui doit être réalisé pour obtenir le diplôme.
Le Président de l'Université notifie la décision au candidat.

En cas de validation partielle, pour obtenir le diplôme, vous pouvez vous engager dans une démarche de formation ou acquérir les compétences manquantes par de nouvelles expériences.

Vous êtes invité à contacter :

➔ Le conseiller VAE afin de voir les conditions nécessaires à la réalisation de la prescription fixée par le jury.

⁽¹⁾ Université de Rennes 1
Tél : 02 23 23 39 50
Université Rennes 2 - Haute Bretagne
Tél : 02 99 14 20 38

Université de Bretagne Sud
Tél : 02 97 87 11 30

Université de Bretagne Occidentale :
Tél : 02 98 01 73 60